



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 81**

L'an deux mille vingt et un,
Le 17 décembre à 19 heures 00,

Date de convocation : 11 décembre 2021

Date d'affichage : 11 décembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE

11/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Tatiana LECUYER
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Julien DIEU

8/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

M Philippe LELIEVRE est nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE « L'AIDE A L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE »

La présente délibération annule et remplace la délibération 2021-78.

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De solliciter Monsieur le Président du Département dans le cadre de l'aide à l'hébergement touristique pour revaloriser le camping municipal « les Sapins » en réalisant quelques travaux :
 - Installation d'une aire de jeux

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20211217-2021_81-DE

- Rénovation de l'espace accueil
- Remise en état des voiries du Camping.

Le montant total des travaux s'élève à 78 380,22 € HT pouvant être financés à hauteur de 20 % par le Département soit 15 676,04 €.

- **De lui donner l'autorisation** d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.
- Suite à la décision de la commission du Conseil Départemental, **d'accepter la subvention du montant accordé** au titre de l'aide à l'hébergement touristique, lui permettant l'encaissement de celle-ci au budget principal de la commune.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- Art 1^{er} : de valider la proposition de Monsieur le Maire
- Art. 2 : de l'autoriser à engager toutes les démarches et signer tout document se rapportant à la demande de subvention
- Art.3 : d'accepter la subvention suite à la décision de la commission du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne,
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

certifié et rendu exécutoire le :

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20211217-2021_81-DE